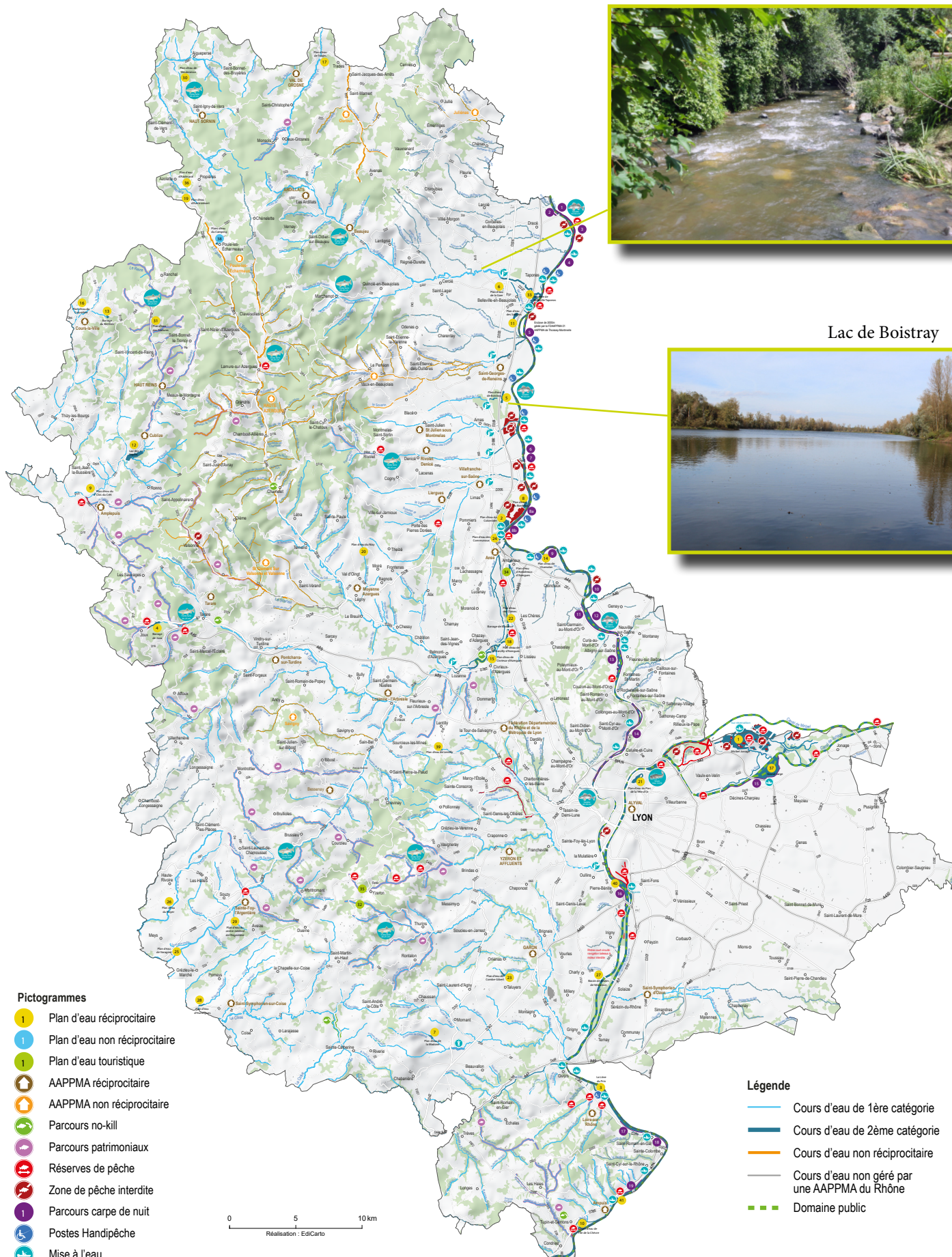


L'Ardières



Lac de Boistray



Pictogrammes

- Plan d'eau réciproitaire
- Plan d'eau non réciproitaire
- Plan d'eau touristique
- AAPPMA réciproitaire
- AAPPMA non réciproitaire
- Parcours no-kill
- Parcours patrimoniaux
- Réserves de pêche
- Zone de pêche interdite
- Parcours carpe de nuit
- Postes Handipêche
- Mise à l'eau
- Float-tube
- Parcours jeunes
- Limite de catégorie piscicole

Légende

- Cours d'eau de 1ère catégorie
- Cours d'eau de 2ème catégorie
- Cours d'eau non réciproitaire
- Cours d'eau non géré par une AAPPMA du Rhône
- Domaine public





Ma carte de Pêche en quelques clics !



cartedepêche.fr

A retenir

Cours d'eau

Le Gots, Le Rochefort, Le Poye, Le Pluvier, Le ruisseau des Samsoms (1ère cat)
Le Cotoyon, La Ponsonnière, Le Merloup, l'Ombre (1ère cat)
Le Nizerand, L'Ardières, Le Marverand, Le Morgon, la Vauxonne, La Mauvaise (1ère cat et 2ème cat en aval)
La Saône (2ème cat. domaine publique)

Plans d'eau

- 11 Les Sablons 12ha / 2ème cat / 4 cannes Float tube autorsé du 1er samedi de juin au 31 décembre.
- 6 La Gare 0.8ha / 2ème cat / 2 cannes
- 5 Boistray 14ha / 2ème cat / 4 cannes
- 33 Gravière de Belleville Taponas: 20.7 ha / 2ème cat / 2 cannes / Float tube et barque autorisés.

Parcours patrimonial (Tuites exclusivement sauvages, pêche sans ardoillon)

Le Nizerand : au-dessus du village de Rivolet.

Parcours no-kill

Plan d'eau de Boistray : Black-bass et carpe en no-kill.
Gravière de Belleville Taponas : Black-bass en no-kill.

Règlementation spécifique



Sandre : Sur la Saône et la Gravière de Belleville fenêtre de capture pour le sandre 40/60 cm.



Règlementation



Tuite Fario : Fenêtre de capture 20/25cm sur le Ruisseau de St Didier et ses affluents, sur l'Ardières du seuil des Pénitents jusqu'au pont du chemin des Mûriers, sur le ruisseau des Samsons et ses affluents de la source jusqu'au pont de Cherves. Sur le Nizerand et ses affluents.

Zone de pêche interdite

Le Merloup : sur une portion d'1,5 km, secteur du Grand Passeloup.
Le Nizerand : sur une portion de 500 mètres de la rivière située dans la traversée du village de RIVOLET.
Saône réserve des ouvrages de Dracé : du PK 62,300 en amont des ouvrages de Dracé au PK 61,950 en aval de ces ouvrages.
Saône : réserve des ouvrages de Couzon : entre le PK 17,785 (100 mètres en amont de l'écluse) et le PK 17,035 (100 mètres en aval de la tête aval de l'écluse). Réserves de Guéreins-Genouilleux, Motio, Fareins, St Bernard, Jassans-Riotier (zones d'aménagements écologiques) : se référer aux panneaux sur place.

Parcours pêche de nuit Sur la Saône.

- 1 Saône Gauche Thoissey pk 64 pk 62,300 Montmerle/Thoissey (01)
- 2 Saône Droite Dracé pk 64 pk 63,450 Montmerle/Thoissey (01)
- 3 Saône Gauche Mogneneins pk 61,950 pk 61,050 Montmerle/Thoissey (01)
- 4 Saône Gauche Mogneneins/Peyzieu pk 61,050 pk 58 Belleville en Beaujolais (69)
- 5 Saône Gauche Montmerle sur Saône pk 54 pk 51 Montmerle/Thoissey (01)

Sur les lots des AAPPMA 01 & 38 la pêche à 4 cannes nécessite une carte interdépartementale ou un timbre halieutique

AAPPMA

Les Ardillats Eric CHABERT 06 75 40 85 31 e.chabert@numericable.fr
Beaujeu Morgan DESPLACES 06 66 15 40 43 vins.desplaces@gmail.com
Juliéas François TETE 06 88 46 88 17 aappma.julienas@orange.fr
Belleville-sur-Saône Reynold OVISTE 06 70 70 98 95 oviste.reynold@orange.fr
Saint-Georges-de-Reneins Jean-Pierre SUSSETTO 06 71 71 16 22 sussetto.jean-pierre@orange.fr
Le Perréon Roland LACROIX 06 10 85 69 41 rolandlacroix@orange.fr
Saint-Julien André RENAUD 06 98 99 93 25 a.renaud1@hotmail.fr
Liergues Hervé BRAILLON 06 26 16 63 64 hbrailon1@gmail.com
Rivolet-Denicé Julien BRONDEL aappma.nizerand69@yahoo.fr
Villefranche sur Saône Claude MEREU 06 11 17 44 90 lesamisdelapeche69@gmail.com

Camping & Hébergement

Camping la Grappe Fleurie - 161 rue de la Grappe Fleurie - 69820 Fleurie - 04 74 69 80 07